



## **REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 14 février 2024**

-:-

### **ORDRE DU JOUR :**

- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024,
- Aliénation du cheval de fer,
- Création d'un poste d'ingénieur,
- Fermeture de postes.

### **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024**

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu que le budget primitif ne soit pas encore adopté à ce jour et afin de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, il est proposé aux membres du comité syndical, une ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Le montant total du crédit à ouvrir est de 113 496,44 € et se répartit comme ci-après :

<b>Imputation M57</b>	<b>Objet</b>	<b>Total crédits ouverts en 2023</b>	<b>Montant maximum (25%) ouvrable</b>	<b>Ouverture anticipée 2024</b>
731.2031	Frais d'études	110 838,94 €	27 709,74 €	27 709,74 €
731.2118	Autres agencements et aménagements de terrains	120 646,80 €	30 161,70 €	30 161,70 €
721.2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000 €	7 500 €	7 500 €
731.21538	Autres réseaux	75 000 €	18 750 €	18 750 €
731.21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 500 €	1 875 €	1 875 €
731.2158	Autres installations –matériel et outillage techniques	2 000 €	500 €	500 €
731.21828	Matériel de transport	100 000 €	25 000 €	25 000€
731.21838	Autre matériel informatique	3 000 €	750 €	750 €
731.21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000 €	1 250 €	1 250 €
	<b>TOTAL</b>	<b>453 985,74 €</b>	<b>113 496,44 €</b>	<b>113 496,44 €</b>

### **ALIENATION DU CHEVAL DE FER**

En 2013, le SMAM faisait l'acquisition d'un cheval de fer (transporteur motorisé) pour la somme de 22 081,75 € HT, afin de faciliter les missions des agents du SMAM.

Depuis son acquisition, près de 10 000 € ont été dépensés pour réparer les nombreuses pannes survenues.

Aujourd'hui, le cheval de fer est à nouveau hors d'usage. Un devis a été établi pour le remettre en état et s'élève à 9 179,82 € TTC.

Compte tenu de l'importance de ce montant ; de l'achat en 2023 d'un tracteur qui permet de pallier en partie à l'arrêt du cheval de fer ; de la période d'amortissement établi sur 10 ans et qui de fait arrive à son terme fin 2023, il est proposé de vendre la machine.

Une offre de reprise de 2 000 € a été faite au SMAM par l'entreprise Innovations et paysages, importateur de la marque en France.

## **CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 les effectifs du SMAM comptent huit agents à temps plein, dont quatre contractuels et quatre titulaires.

Parmi les contractuels, figure la chargée de missions rivière, Madame Salomé BAILLEUX, recrutée depuis le 13 novembre 2023 sur le grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe. Cette dernière dispose d'un diplôme d'ingénieur et le poste de chargée de missions rivière relève du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Or un seul poste de catégorie A, filière technique, est aujourd'hui ouvert au sein des effectifs du SMAM.

Il est donc proposé aux élus de se prononcer sur la création du dudit poste afin de faire évoluer le contrat de Madame Salomé Bailleux vers un grade d'ingénieur territorial.

## **FERMETURE DE POSTES**

L'effectif du SMAM a dernièrement connu plusieurs modifications : recrutements, avancements de grade, nomination suite à une réussite à un concours...

Des postes ont ainsi été créés mais, sans qu'aucune suppression n'ait été effectuée. De fait, plusieurs postes non pourvus figurent parmi l'effectif du SMAM, sans que ces postes soient nécessaires au fonctionnement du syndicat.

A cet égard, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Filière administrative :
  - o 1 poste de rédacteur,
  - o 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
  
- Filière technique :
  - o 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe,
  - o 3 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe.

Il revient au membre du comité de se prononcer sur la suppression de ces postes dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins actuels du syndicat.

## **Questions diverses**

Travaux de l'Etang du Coq  
Point sur les procédures du barrage de l'Etang du Coq  
Mise en œuvre des premières actions de l'étude globale  
Protection et complémentaire santé